

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 07/2022 :

Demande de Crédit complémentaire de CHF 27'000.-- au préavis 10-2018 (Crédit de construction du CSI Le Bix) pour une étude additionnelle.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 7 septembre 2022 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de M. le Municipal Nicolas Ray que nous remercions pour sa présence et ses explications données.

Commentaires généraux

Le but de l'étude est d'optimiser le bâtiment principal B1 compte tenu du besoin de construction d'un deuxième bâtiment (B2), sur le même site. Il est important de noter que les deux bâtiments prévus, B1 et B2, suffiront juste à loger le nombre *actuel* d'élèves.

Suite au changement récent des normes de la taille des salles de classe de 80m² à 72m² il devient possible de modifier l'intérieur de B1 (et de B2) pour gagner de nouvelles pièces.

Il nous paraît aussi logique de s'assurer que le système de chauffage à pellets prévu actuellement soit suffisant pour chauffer les deux bâtiments.

La Commission apprécie la volonté de la Municipalité de vouloir optimiser la situation actuelle.

Propositions d'amendements

Pas d'amendement.

Conclusion

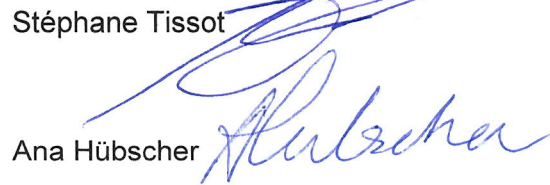
Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 07/2022 et en avoir débattu, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 7 septembre 2022.

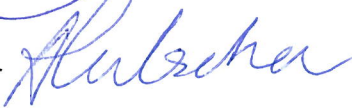
Jacqueline Burbidge Rainsley



Stéphane Tissot



Ana Hübscher



Michel Augsburgger



Maryline Thalmann Giavina

